



Moïse en recevant la Torah reçoit aussi son interprétation qui constituera la tradition orale.

Le Midrach Sifra

Plusieurs "Torah" pour Israël

*Le Midrach s'appuyant sur la forme plurielle du mot Torah justifie par là l'existence de deux traditions: l'une orale, l'autre écrite.
Pour Rabbi Aquiba cela signifie que tous les détails de la halakha ont été donnés à Moïse au Sinaï.*

ספרא בחוקותי פרק ח

(יב) אלה החוקים והמשפטים והתורות, החוקים אילו המדרשות, והמשפטים אילו הדינים, והתורות מלמד ששתי תורות ניתנו להם לישראל אחד בכתב ואחד בעל פה, אמר ר"ע וכי שתי תורות היו להם לישראל והלא תורות הרבה ניתנו להם לישראל, זאת תורת העולה, זאת תורת המנחה, זאת תורת האשם, זאת תורת זבח השלמים זאת התורה אדם כי ימות באהל, אשר נתן ה' בינו ובין בני ישראל זכה משה ליעשות שליח בין ישראל לאביהם שבשמים, בהר סיני ביד משה, מלמד שניתנה התורה הלכותיה ודקדוקיה ופירושה ע"י משה מסיני.

Sifra Béhoukotaï chapitre 8

Voici les décrets, les lois sociales et les « Torah ». *Les décrets* ce sont les midrashim, *les lois* ce sont les lois rituelles, *les Torah*, cela t'apprend que deux Torah ont été donné à Israël, l'une écrite et l'autre orale. Rabbi Aquiba demande : est-ce que seulement deux Torah ont été données à Israël ? Mais de nombreuses Torah ont été données, comme il est dit : « voici la Torah de l'holocauste », « voici la Torah de l'offrande », « voici la Torah du sacrifice de culpabilité », « voici la Torah du sacrifice pacifique », « voici la Torah de l'homme qui meurt dans la tente », que l'Eternel donna entre Lui et les enfants d'Israël et Moïse mérita d'être l'émissaire entre Israël et leur père céleste. « Au mont Sinaï, par la main de Moïse » : cela t'apprend que la Torah a été donnée avec ses lois, ses détails et ses commentaires par Moïse au Sinaï.